

Rentrée particulière dans le 1er degré... De nombreuses interrogations

Lundi 2 novembre, les élèves, les enseignants sont revenus à l'école dans une situation sanitaire mais aussi sécuritaire qui a, pour le moins, créé au sein des écoles un climat anxiogène. Le Sgen-CFDT fait le point sur l'ensemble des sujets de cette rentrée. [Lire la suite](#)

Enquête FLASH : quelle situation dans votre école par rapport à la crise sanitaire ?

Nous vous proposons une enquête très rapide (quelques minutes) pour connaître votre ressenti personnel ainsi que la situation de votre établissement face à la crise sanitaire et la mise en place du nouveau protocole. [L'enquête](#)

Agents publics reconnus personnes vulnérables

La circulaire du 10 novembre 2020 relative à l'identification et aux modalités de prise en charge des agents publics civils reconnus personnes vulnérables clarifie le dispositif relatif aux agents dits

« vulnérables », présentant un risque élevé de développer une forme grave d'infection au virus. Elle précise les critères permettant l'identification des personnes vulnérables ainsi que les modalités d'organisation du travail. [La circulaire](#)

Pour un système éducatif résilient à l'épidémie : le Sgen-CFDT poursuit son action

Jeudi 5 novembre 2020, le ministre de l'Éducation nationale s'est adressé aux personnels de direction et aux enseignant.e.s du second degré pour annoncer des aménagements du baccalauréat et plus de facilité pour organiser l'enseignement en lycée en mixant présentiel et distanciel.

Le Sgen-CFDT a obtenu du gouvernement un certain nombre d'avancées, grâce à un travail de fond auprès du gouvernement (aménagement du bac, organisation articulant présentiel et distanciel dans les lycées notamment), mais il faut encore avancer sur d'autres points, en particulier pour les écoles et les collèges. D'autre part, la situation n'est pas homogène suivant les territoires : dans certains cas, les rectorats valident des organisations plus souples, en fonction des contraintes locales, et dans d'autres cas, aucune avancée n'est possible. [Lire la suite](#)

Droit de retrait : tout ce qu'il faut savoir

La notion de « droit de retrait » fait régulièrement surface surtout lorsque des situations d'agression se produisent dans les transports ou au sein d'établissements scolaires et connaît actuellement un regain d'intérêt à cause de la situation sanitaire. Mais que recouvre exactement cette notion ? [Lire la suite](#)

Indemnité forfaitaire de changement de résidence – année 2020

Les circulaires ainsi que le dossier correspondant à télécharger concernant l'indemnité forfaitaire de changement de résidence pour les agents mutés à la rentrée 2020 ont été publiés sur le site académique. Les agents concernés ont 12 mois, à compter de la date de leur changement de résidence administrative, pour déposer leur demande d'indemnisation. [La note de service](#)

Enseigner une année en Allemagne dans le 1er degré

Le programme est géré conjointement par la DGESCO et l'OFAJ : il s'adresse aux enseignants titulaires du 1er degré public, justifiant d'au moins deux ans de service effectif en tant que titulaire dans leur corps. Cet échange d'une année scolaire permet le perfectionnement linguistique des candidats, qui s'engagent à développer l'enseignement de l'allemand à leur retour en France. [L'information sur le site académique](#)

Négociation télétravail : la CFDT soumet son projet d'accord

Pour faire avancer la négociation en vue d'encadrer le télétravail avec des règles adaptées aux changements vécus par les travailleurs depuis la crise du Covid-19, les partenaires sociaux se sont fixé quatre séances d'ici au 23 novembre. [En savoir plus](#)

Bons plans

♦ **Sciences : la Cité des enfants à la maison.** L'équipe de médiation de la Cité des enfants vous a concocté une activité pour retrouver les manips de la Cité des enfants 2-7 ans ou 5-12 ans chez vous ! Observez, expérimentez en famille avec du matériel à portée de main à la maison. [Le lien](#)

Carte CEZAM : Les cartes 2020 sont en vente au Sgen-CFDT au tarif de 8.50 € pour les adhérents au Sgen, 4.50 € pour leur conjoint et 17 € pour les personnes non adhérentes au Sgen. N'hésitez à nous contacter. Le site de CEZAM <https://www.cezam-grandest.fr/> *Vous êtes de plus en plus nombreux à faire confiance au Sgen-CFDT et nous vous en remercions, nous nous retrouverons en priorité les jeudis pour vous donner notre éclairage de l'actualité.*